

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 044-214400756-20251211-65_2025-DE

<u>Nombre de conseillers</u>
en exercice14
présents11
votants.....11

L'an deux mil vingt-cinq, le **ONZE DECEMBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **LALLOUÉ Jean-Marc**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 décembre 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc
GUILLEMOT Tatiana
BOMMÉ Jean-Paul

PIERRISNARD Béatrice
MARTIN Yves

LE BOULER Cédric
RAIMBAUD Nelly

CHIRADE Brigitte
HUGRON Dominique

HAMON Sylvain
GRIMAUD Sylvie

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémie ; DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LE BOULER Cédric

OBJET :

65/2025	MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE AVEC LA SOCIETE ANSAMBLE
----------------	---

M. le Maire rappelle que la commune était liée avec la société Ansamble et l'association résidence du Don par une convention tripartite permettant à la société Ansamble de livrer des repas pour la Résidence du Don du fait de la qualité de cuisine centrale du restaurant scolaire.

En parallèle, la commune a contractualisé avec la société Ansamble pour la fourniture des repas au restaurant scolaire en tant que gestionnaire de cette cuisine centrale sur une durée de 4 ans.

La résidence du Don venant de signifier qu'elle souhaite se désengager au 15 décembre 2025 de la convention tripartite et la société Ansamble, n'ayant pas d'autres clients pour la cuisine centrale ; elle n'est plus en mesure d'assurer les prestations du marché qui de ce fait devient caduque.

De façon à assurer une continuité dans les process jusqu'à la fin de l'année scolaire, la société Ansamble propose à la Mairie un contrat du 5 janvier au 2 juillet 2026 qui porte sur :

- L'établissement des menus
- L'approvisionnement des denrées
- Le suivi de la démarche HACCP

Ce contrat est proposé moyennant un coût mensuel de 1 400 € HT correspondant aux charges de supervision et d'accompagnement. Les achats alimentaires seront quant à eux facturés l'euro l'euro. Le montant estimatif global du marché est d'environ 30 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend acte de la fin de la convention tripartite Résidence du Don, société Ansamble et mairie.
- Prend acte de la fin du contrat Ansamble-Mairie concernant la fourniture de repas au restaurant en tant que cuisine centrale.
- Décide de conclure un nouveau contrat de fourniture de repas avec la société Ansamble selon les conditions précitées.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ


